



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 22 février 2018.

**PRESENTS** : M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL – Mme Paulette CAREMIAUX – Mme Géraldine PLATON - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Hubert THIBON - Mme Nadine BABIN - M Rémy BELHOMME - Mme Catherine DIDOU – M. Romain DUNAND - M. Gérard GSEGNER - Mme Françoise Dominique GUTMAN - Mme Muriel THOMAS – - Mme Cathy ESCHALIER – M Georges FAUCUIT -Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - M. Claude DELEYROLLE - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

**POUVOIRS** : Mme Myriam DEY a donné procuration à Mme Françoise Dominique GUTMAN - M. Bruno DAL FIUME a donné procuration à M. Jean-Marc MICHEL.

**Absent** : - M. Christophe POISSON.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Romain DUNAND.

**Approbation du PV de la séance du 31 janvier 2018** : Les observations de Mme DARLIX et de M. GSEGNER ayant été actées, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 31 janvier dernier.

### **Dénomination des voies communales (2018-015)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales (listes et plans disponibles en mairie) selon les propositions de la commission, DEMANDE à l'entreprise de procéder à l'étude du nom de certaines voies en lien avec des communes limitrophes, et au Maire de laisser à disposition la salle du Conseil pour des jours de consultation par la population, DECIDE de soumettre à la population les choix de la commune, et de communiquer sur les choix retenus, durant une enquête publique d'un mois, et de déposer un jeu de plans dans chaque section de commune pour la partie qui les intéresse. Votée à l'unanimité.

### **Attribution du lot 3 du marché des travaux pour la construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur et choix des options (2018-016)**

M. le Maire rappelle que la commune de LES VANS a confié au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. Il indique que conformément à la convention de mandat, le SDE07 a lancé une consultation visant à choisir les entreprises qui réaliseront ce chantier avec les lots suivants :

Lot 1 : Gros œuvre

Lot 2 : Serrurerie - Métallerie

Lot 3 : Chauffage – Electricité – Réseaux de chaleur et tranchées – Fumisterie.

Les lots 1 et 2 sont infructueux pour l'instant. En ce qui concerne le lot 3, 2 plis sont parvenus au SDE07 avant la date limite de réception : Concernant les options, le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

- option 1 : réseau ADIS

- option 2 : chauffage du gymnase intercommunal par aérothermes

- option 3 : chauffage du gymnase intercommunal par panneaux eau chaude

M. le Maire précise qu'avec cette opération, seront chauffés les bâtiments suivants : les deux parties de la salle de sports intercommunale, l'école maternelle (ancienne et nouvelle), l'école élémentaire, le centre d'accueil (en totalité), la maison des associations (changement des radiateurs électriques prévu), et que des économies de chauffage seront réalisées (exemple : note du collège divisée par 3) pour un entretien et une pollution limités.

Après en avoir délibéré, le lot 3 est attribué à l'entreprise LARGIER TECHNOLOGIE et les options 1 et 2 sont validées.

**Demande de caution par ADIS pour la construction de 19 logements « Résidence Saint Louis » (2018-017)**

Résultats du vote : Abstentions : 5 : Mme Cathy ESCHALIER – M Georges FAUCUIT -Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX. Contre: 16.

M. le Maire informera la société ADIS de la décision du Conseil, prise à la majorité, de ne pas accorder de garantie à hauteur de 30 % pour le prêt d'un montant de 1 991 176 € destiné à financer la construction de 19 logements, opération « Résidence Saint Louis ».

**Demande de subvention FEADER, programme LEADER par l'intermédiaire du Parc Régional des Monts d'Ardèche (2018-018)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche<sup>3</sup> conformément au plan de financement présenté.

**Acquisition de deux vélos électriques pour le service Police Municipale par l'intermédiaire de la communauté de communes « Pays des Vans en Cévennes » (2018-019)**

M. le Maire expose que la Communauté de Communes a fait l'acquisition de vélos électriques subventionnés à 80 %, notamment pour les Brigades Vertes. Il informe le Conseil qu'il a été saisi par le service de Police Municipale de la commune pour l'acquisition de deux vélos électriques.

Résultats du vote : CONTRE : 4 : M Georges FAUCUIT -Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX. ABSTENTION : 1 : M. Claude DELEYROLLE.

L'acquisition de deux vélos électriques + casques pour le service Police Municipale est adoptée à la majorité et M. le 1<sup>er</sup> adjoint est chargé de la demande à la Communauté de Communes.

**Renouvellement de la convention « Service d'Assistance Technique aux exploitants de Stations d'Épuration » (2018-020)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de renouveler son partenariat avec le SATESE 26/07 pour une durée de deux ans à compter de l'année 2018.

**Interventions musicales en milieu scolaire 2018-2019 (2018-021)**

ARDECHE MUSIQUE ET DANSE (conservatoire) propose cette année encore des interventions musique à l'école pour la rentrée prochaine. Ces interventions comprennent, pour chaque classe inscrite, un forfait de 15 séances maximum pour un coût de 720 € par classe, ce qui représente pour l'école élémentaire publique une somme de 4 320 € à prélever sur le budget communal. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de renouveler son partenariat avec ARDECHE MUSIQUE ET DANSE pour l'année scolaire 2018-2019.

**Prorogation de la convention initiale CDG07 relative à assistance administrative sur dossiers CNRACL (2018-022)**

M. le Maire PROPOSE de rajouter cette question à l'ordre du jour, ce que le Conseil décide. Le partenariat avec le CDG 07 pour une mission d'intervention sur les dossiers CNRACL pour l'année 2018 est reconduit.

**Modification de la composition de la commission SPORTS - OMS (2018-023)**

M. le Maire PROPOSE de rajouter cette question à l'ordre du jour, ce que le Conseil décide. M. Romain DUNAND ne prend pas part à cette délibération.

La COMMISSION SPORTS-OMS est modifiée comme suit : Présidente : Géraldine PLATON. Membres : Hubert THIBON – Romain DUNAND – GSEGNER Gérard – ESCHALIER Cathy – Georges FAUCUIT.

Après avoir débattu des questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire



Jean-Paul MANIFACIER